



Déclaration Liminaire CAPL n°1 du 7 novembre 2019 **liste d'aptitude B en A**

1 min de silence

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour le respect de cette minute de silence en témoignage de la disparition de la CAP locale préparatoire à liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur.

Nous vous remercions pour le respect de cette minute de silence qui salue le courage des collègues qui postulent pour la première fois cette année.

Dernière année où le droit à la défense individuelle sera de mise !

Nous vous remercions enfin de nous avoir accordé une minute de silence en la mémoire de nos collègues fonctionnaires qui se sont suicidés ces dernières années pour des raisons qui ne sont pas que personnelles !

La départementalisation a été un grand pas vers la déréglementation de la gestion des mutations, dès maintenant l'administration centrale passe outre l'avis des CAP nationales.

Nous vivons aujourd'hui une des dernières CAP locales qui s'achèvera avec un moment d'échanges sur les affectations des inspecteurs et inspectrices stagiaires dans notre département.

Demain, le gouvernement aura fini son travail de sape avec sa loi sur la transformation de la fonction publique. L'arbitraire aura toute sa place et les agents perdront leurs droits et garanties en retour d'obligations de plus en plus contraignantes.

Monsieur le Président,

Jamais notre administration n'a connu un tel climat :

- **humain**, pour lequel année après année, l'observatoire interne montre une déliquescence du sens du travail ;

- **social**, à tous les niveaux : la volonté de détruire les corps intermédiaires, de dénigrer leur rôle et de priver petit à petit les agents publics de leur défense collective est affichée au grand jour ;

- **fonctionnel**, enfin, aucune visibilité sur l'avenir de nos missions malgré une tentative de contractualisation pluriannuelle ! Déconcentration de proximité, géographie revisitée, ou nouveau réseau : aucun avenir dans notre bureau, avec nos collègues pour réaliser notre métier pour lequel nous avons été formés. Aucun avenir pour notre mission essentielle servir et faire respecter l'intérêt général...

Nous profitons de cette instance pour inviter tous nos collègues à prendre le temps nécessaire pour compléter l'observatoire interne, dont certaines questions peuvent paraître troublantes, voire insidieuses...

Nous invitons la DDFiP du Pas-de-Calais à participer pleinement à un véritable dialogue social que ce soit lors des débats en CAP, lors d'une véritable concertation sur le NRP (Nouveau Réseau de Proximité), et en respectant les usages et le règlement du CHS-CT.

**Enfin, parce que pour SOLIDAIRES Finances Publiques c'est une évidence,
nous incitons chacun et chacune à faire GRÈVE, le 14 novembre 2019
et à se rendre à Paris pour manifester !**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les membres de la parité administrative, nous vous remercions par avance de votre participation à ce mouvement social et d'encourager vos collaborateurs à vous y rejoindre.

Et OUI, c'est si simple, prendre une journée pour sauvegarder notre administration au cœur du fonctionnement de l'État devrait être une évidence pour TOUTES et TOUS.

Et OUI, c'est aussi une évidence, si les cadres de direction des IP aux AGFiP, participaient massivement à ce mouvement, cela ébranlerait la volonté aveugle et sourde de nos dirigeant-es dans cette destinée funeste !

Concernant le Nouveau Réseau de Proximité,

Monsieur le Président,

Vous ne trompez jamais les équipes de **SOLIDAIRES Finances Publiques**, inscrites dans une intersyndicale (la plus large possible).

Votre projet est et restera destructeur à court terme de notre administration :

- Si 2020 ne concerne « que le transfert » de « quelques services », l'objectif de cette réflexion n'est que budgétaire (ne pas vous coûter trop cher en PRS!) au détriment des missions, des liaisons avec les services et surtout sans se soucier des situations individuelles au risque de briser les collectifs de travail et de mettre à mal la santé de nos collègues !

- Si 2020 « épargne » notre réseau pour des raisons politiques et électoralistes, **2021 risque fort de ressembler à un tsunami venant dévaster nos trésoreries de proximité** ; et les MFS, avec l'hypothétique présence d'un agent de la DGFIP sur une ou deux demie-journées, ne représenteront jamais des points de contacts professionnels de la DGFIP. *Les propos de notre Ministre dans la presse quotidienne régionale ne sont que blessants et outranciers ;*

- Si 2020 a pu laisser croire à de nombreux services qu'ils seront épargnés, M FOURNEL, dans son message du 14 octobre dernier (toujours disponible sur ULYSSE) est clair quant **à la transformation prochaine des services de gestion SIP, SIE, SPF-E et missions foncières**;

- Si 2020 et l'horizon 2022 peuvent paraître encore éloignés, **SOLIDAIRES Finances Publiques** rappellera simplement qu'**il n'y aura plus de CAP** d'affectations, de CAP de promotions par tableau d'avancement ou par liste d'aptitude pour la défense individuelle des agent-es. La loi de transformation de la fonction publique prévoit la rupture conventionnelle avec les agent-es de l'État. Et M FOURNEL, toujours dans son même message, précise qu'il faudra :

- **intensifier le recours contractuel ;**

- **renforcer la mobilité ;**

- **renforcer la transition professionnelle ;**

- **et déconcentrer la gestion des ressources humaines.**

Arrêtons-nous un instant sur ce dernier sujet qui impacte déjà nos collègues des nouveaux services de gestion des ressources humaines et l'ensemble des agents de notre Direction.

Difficile de répondre à une masse de questions tous azimuts et d'une sensibilité extrême quand les cellules sont réduites et les liaisons distendues...

Difficile d'obtenir, de trouver le bon interlocuteur selon le sujet qui nous questionne...

En attendant depuis quelques jours M. Roulet, toujours Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, toujours responsable de notre santé physique et mentale, profite de son CET ou de son résidu de congés annuels avant une retraite méritée alors que certains de ces agents transforment un pot de départ en retraite en un simple pot sans nom !

Heureux, heureuses celui ou celle qui est bien renseigné-e.

Monsieur le Président,

Nous en arrivons au sujet du jour, la sélection des collègues pour l'accès au corps des inspecteurs par liste d'aptitude.

Une première, vous avez déjugé le travail de la précédente CAPL ainsi que le vote de l'administration et de sa Présidente. C'est la première fois qu'un agent classé 'excellent' à l'issue d'une CAP est déclassé.

Quelle confiance pourront nous accorder à l'avenir aux décisions d'une équipe de direction qui se dit volontiers une et unique même si les têtes peuvent changer à l'avenir ?!

Une Présidente de CAP, quel que soit son nom, et son équipe s'engagent, par écrit, dans un compte-rendu, aussi exhaustif que possible, et la nouvelle mandature remettrait tout en cause ?

Alors quel degré de confiance doivent accorder nos collègues, « épargnés » par un calendrier étendu ou par l'annonce d'antennes (plus ou moins) pérennes, aux paroles d'un Directeur départemental des Finances Publiques formalisées dans aucun compte-rendu, aucun procès verbal ou aucun simple document de travail ? Est-ce là l'avenir des promotions dans notre administration ? Le bon vouloir du seigneur et de ses vassaux ?

SOLIDAIRES Finances Publiques félicite les agent.es qui postulent à cette sélection, passent l'examen professionnel ou les concours.

En effet, dans un tel contexte, de déstructuration de notre administration, de déréglementation de la gestion, de mobilité restreinte et de plus en plus souvent forcée, vouloir gravir les échelons de l'ascenseur social devient un sacerdoce. Il n'est plus la peine de mesurer la volonté de mobilité géographique ou fonctionnelle des postulants, cela leur sera imposé !

Il n'est plus la peine non plus de mesurer leur degré d'investissement dans notre administration, avec un avenir si sombre s'ils ne sont pas investis plus que de raison c'est qu'ils sont fous !

Monsieur le Président,
Concernant cette CAP,

SOLIDAIRES Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

SOLIDAIRES Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires.

Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agent-es C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis-à-vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va leur faire changer d'avis ? puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agent-es n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Parallèlement à ces possibilités de promotion qui diminuent, nous, administration d'État, continuons à recruter des volontaires de service civique afin de leur permettre, comme nous aimons nous en vanter, de se construire en leur faisant prendre conscience des défis sociaux et sociétaux qui les entourent.

A ce titre nous aimons rappeler que les activités pouvant leur être confiées sont les suivantes : mission d'accompagnement des usagers (pré-accueil, démarches en ligne, promotion de l'administration numérique) avec comme thème **LA SOLIDARITÉ**, et une mission tendant à faire connaître les finances publiques et en particulier les impôts et leur rôle aux jeunes en milieu scolaire sur la thématique de **L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS**. Voilà des thématiques à enjeu et valorisantes. Leur mission ne doit en aucun cas se substituer à un emploi d'agent-e des finances publiques, ils ne doivent nullement réaliser des tâches confiées normalement aux agent-es.

Enfin, pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans toutes les catégories.

Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, **SOLIDAIRES Finances Publiques** estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

De même pour l'âge des agents puisque, nous le savons tous, les carrières s'allongent et risquent de s'étirer encore dans un avenir proche.

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques** attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

De plus, **SOLIDAIRES Finances Publiques** exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

SOLIDAIRES Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agent-es figurant sur cette liste mais en raison de tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Les élu.es en CAP

Catherine VERDAUX et Laurence MOUTIN-LUYAT (titulaires)

Catherine AGUILAR (suppléante)

Céline VANDEN BROECK (experte)

Frédéric SCALBERT (expert invité pour la CGT)

